



MG International S.A.
Rapport annuel 2026 relatif à l'exercice 2025

MG INTERNATIONAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 516 004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13600 La Ciotat
441 743 002 R.C.S. Marseille

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport d'activité 2025 – Situation et évolution de l'activité de la société et des filiales au cours de l'exercice clos - Faits marquants - Evénements postérieurs à la clôture – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.1 Présentation générale des branches d'activité

MG International est une filiale de Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, spécialisée dans la conception et la commercialisation de robots électriques de nettoyage de piscine, notamment sous la marque Dolphin.

MG International regroupe plusieurs branches d'activité sur le marché des équipements de piscine.

La branche Piscines Privées, exploitée depuis le siège situé à La Ciotat sous le nom commercial « Maytronics France », contribue au développement de la marque Maytronics sur le territoire français.

Cette activité comprend notamment :

- Des solutions de nettoyage des piscines à travers les gammes de robots électriques de marque Dolphin, produit historique de Maytronics Ltd, également commercialisées sous des marques distributeurs.

Pour ces produits, MG International (« Maytronics France ») agit en qualité d'importateur et se concentre sur les activités de marketing, de distribution et de service sur le territoire national.

Ces activités s'appuient sur une organisation logistique et de service structurée, comprenant un centre logistique externalisé situé à proximité d'Aix-en-Provence ainsi qu'un centre de service après-vente et de pièces détachées basé à La Ciotat.

- Des solutions de sécurité pour piscines privées, comprenant :
 - des couvertures automatiques de piscine, dont MG International assure la conception et la fabrication, au sein d'un site industriel de 6 200 m² situé à La Ciotat ;
 - des alarmes de piscine, activité historique de MG International, dont la fabrication est confiée à Maytronics Ltd.
 -

Le chiffre d'affaires de la branche piscines privées est majoritairement réalisé en BtoB auprès de magasins spécialisés, de grandes surfaces de bricolage et de constructeurs de piscines, principalement sur le territoire français, tout en intégrant le développement progressif de canaux de distribution directs.

La branche Sécurité des Piscines Publiques développe et commercialise des solutions de prévention des noyades reposant sur des technologies d'intelligence artificielle, sous la marque Poséidon.

Cette activité est opérée depuis l'établissement secondaire de Boulogne-Billancourt ainsi que par la filiale Poseidon Technologies Inc., basée à Atlanta (États-Unis). Les activités de recherche et développement sont principalement localisées en France, tandis que les opérations, incluant l'installation et la maintenance des équipements et des solutions logicielles, sont réparties entre les différentes entités.

Poséidon est également présente en Asie du Sud-Est au travers de partenariats locaux, notamment en lien avec la filiale australienne de Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de la branche Sécurité des Piscines Publiques inclut les activités réalisées en France et à l'international, à l'exclusion de celles opérées aux États-Unis par la filiale Poseidon Technologies Inc., qui représentent environ 7 % de l'activité de cette branche et ne sont pas consolidées dans les états financiers de MG International.

Poséidon intervient auprès de donneurs d'ordre publics ainsi que d'opérateurs privés en charge de la construction ou de l'exploitation de piscines recevant du public, en France et à l'international. La Société s'appuie également sur des partenaires distributeurs dans certains pays.

Les contrats de services associés, comprenant notamment les licences logicielles, l'assistance clients, le suivi des performances et la maintenance des équipements, s'inscrivent dans la durée et contribuent à la récurrence de l'activité.

1.2 Activité 2025 par Business Unit – Faits marquants de l'exercice écoulé

Branche Piscines Privées

Etat du marché français de la piscine privée en 2025

Selon les données communiquées par la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP), le marché de la piscine est resté orienté à la baisse en 2025, avec un recul du chiffre d'affaires facturé en construction et rénovation d'environ -7,6% sur l'exercice, après des baisses plus marquées observées en 2023 et 2024.

Toutefois, le rythme de contraction s'atténue et une amélioration est observée en fin d'année, le quatrième trimestre affichant une évolution positive du chiffre d'affaires (+2,5% à un an d'intervalle), notamment portée par le segment de la rénovation (+15% sur la période).

L'activité négoce enregistre également une évolution moins dégradée, avec une baisse limitée à environ -2% sur l'ensemble de l'exercice, traduisant une tendance à la stabilisation après deux années de recul plus prononcé.

Les indicateurs d'activité confirment cette inflexion, avec une progression des signatures de piscines (+9%) et des livraisons (+8,5%) au quatrième trimestre. Par ailleurs, les devis sont en hausse sur la période et les carnets de commandes s'allongent, offrant une meilleure visibilité à court terme aux professionnels du secteur.

Dans un environnement macroéconomique toujours incertain, caractérisé par des arbitrages d'investissement prudents de la part des ménages, la demande reste donc contrainte. Le marché poursuit ainsi en 2025 une phase de normalisation après le pic d'activité observé à la sortie de la crise sanitaire.

Avec un parc total estimé à environ 3,5 millions de bassins en France, dont près de 1,7 million enterrés, le marché français demeure le premier marché européen et le deuxième au monde en termes de parc installé. L'équipement des bassins continue par ailleurs de progresser, avec le développement de solutions automatisées, connectées et visant à améliorer l'efficacité énergétique des installations.

Robots nettoyeurs de piscine

Situation commerciale et pénétration du marché français

Le robot électrique de piscine confirme sa position de solution de référence pour l'entretien des bassins, avec un taux d'équipement parmi les plus élevés au monde (+ de 75% des piscines en France sont désormais nettoyées par un robot de piscine électrique). MG International – Maytronics France, acteur historique du marché français, continue de s'appuyer sur la performance et la fiabilité des robots Dolphin pour accompagner cette dynamique.

Le marché reste caractérisé par une concurrence soutenue. Outre les acteurs historiques, la pression concurrentielle s'intensifie depuis plusieurs années avec l'émergence d'acteurs asiatiques appliquant une politique commerciale agressive. Ces nouveaux entrants, positionnés sur des niveaux de prix compétitifs et s'appuyant sur des modèles de distribution directs, poursuivent leur développement et renforcent progressivement leur présence sur les différents segments du marché.

Dans ce contexte, le groupe Maytronics maintient une stratégie de segmentation de son offre en fonction des canaux de distribution, permettant d'adapter son positionnement aux spécificités de chaque marché et de préserver la valeur de ses marques. Le Groupe continue par ailleurs de privilégier un niveau de service élevé, s'appuyant sur un réseau structuré de distribution et de maintenance, ainsi que sur des produits conçus pour être durables et réparables, contribuant à allonger leur cycle de vie.

Par ailleurs, l'importance du parc installé continue de soutenir l'activité liée à l'entretien et à la maintenance. Les robots électriques nécessitent des interventions au cours de leur cycle de vie, et la demande en pièces détachées demeure orientée à la hausse, reflétant l'élargissement du parc et son vieillissement progressif.

En France, MG International estime conserver une position de premier plan sur le marché des robots électriques de nettoyage de piscine, dans un environnement concurrentiel renforcé. La distribution des robots Dolphin demeure ainsi un élément central de l'activité de la Société.

Réseau sélectif de revendeurs pour certaines gammes de robots

MG International s'appuie sur un réseau sélectif de revendeurs pour la distribution d'une partie de ses gammes de robots, contribuant au positionnement qualitatif de la marque et à la qualité de service délivrée aux utilisateurs finaux. Ce réseau joue un rôle clé dans la mise en œuvre des prestations associées, notamment dans le cadre du contrat d'entretien Dolphin Service.

Il regroupe à la fois des points de vente appartenant à des enseignes nationales et un réseau de distributeurs indépendants, dont certains bénéficient du programme « Elite », visant à valoriser les revendeurs les plus engagés dans la promotion et le support des produits de la marque.

En complément de ce dispositif, la Société développe progressivement des canaux de distribution directs, notamment digitaux, permettant de répondre à l'évolution des comportements d'achat des consommateurs. Cette approche multicanale s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le réseau existant, tout en veillant à préserver le niveau de conseil, d'installation et de service associé aux produits.

Politique de stocks

MG International propose à ses principaux partenaires distributeurs, ainsi qu'à certains revendeurs, des programmes d'achat anticipés de type « Early buy ».

La mise en œuvre de ces programmes repose sur une organisation logistique structurée, permettant à la Société de porter les stocks sur une durée adaptée afin de limiter les besoins en financement de ses partenaires et de sécuriser la disponibilité des produits en période de forte activité.

Dans un contexte de développement de nouveaux canaux de distribution, notamment directs, la gestion des stocks s'inscrit dans une approche globale visant à répondre à l'ensemble des besoins du marché, tout en optimisant les niveaux de couverture et les flux logistiques.

Par ailleurs, la Société contribue à la planification des volumes du groupe, en anticipant ses approvisionnements afin de lisser la production des usines de la maison mère Maytronics Ltd en Israël et de maintenir un niveau d'activité soutenu sur les lignes d'assemblage, y compris sur les périodes de moindre saisonnalité.

Robots nettoyeurs de piscine pour les piscines collectives et les piscines municipales

MG International propose aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage adaptées, à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque Dolphin, couvrant à la fois les piscines municipales et le segment des « HMAC » (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

La Société participe aux consultations et appels d'offres lancés par les collectivités territoriales et les gestionnaires d'équipements publics pour le nettoyage des piscines collectives, dans le cadre de procédures formalisées ou de consultations privées.

Ces équipements sont conçus pour répondre aux contraintes spécifiques des bassins collectifs, notamment en termes de fréquence d'utilisation, de volumes à traiter et d'exigences accrues en matière de fiabilité et de performance.

Les équipes de MG International assurent également des prestations d'entretien et de maintenance, contribuant au bon fonctionnement des équipements et à leur durabilité dans des environnements d'utilisation intensive.

Couvertures automatiques de piscine

Croissance continue du marché français des couvertures automatiques de piscine

Les couvertures automatiques de piscine, historiquement associées aux exigences réglementaires en matière de sécurité issues de la loi de janvier 2003, s'inscrivent désormais plus largement dans les projets d'aménagement des bassins. Elles répondent à la fois à des attentes en matière de sécurité, de confort d'utilisation et d'intégration esthétique, et sont de plus en plus intégrées dès la conception des piscines neuves.

Après une période de croissance soutenue entre 2017 et 2022, portée par ces différents facteurs, le marché a connu un ralentissement marqué au cours des exercices récents. Ce repli s'explique principalement par la baisse de la construction de nouveaux bassins, dans un contexte de tensions sur le marché immobilier et de moindre dynamique de la demande liée au niveau de pouvoir d'achat des ménages.

Parallèlement, les enjeux environnementaux, notamment liés aux épisodes de sécheresse observés dans certaines régions, renforcent l'intérêt des couvertures automatiques. Celles-ci permettent de limiter significativement l'évaporation de l'eau des bassins et contribuent à une utilisation plus maîtrisée de la ressource. Selon la Fédération des Professionnels de la Piscine, une couverture peut réduire jusqu'à 95% de l'évaporation et représenter une économie d'environ 30 m³ d'eau par an pour une piscine de taille standard. Elles participent également à la réduction des déperditions thermiques, permettant de limiter les besoins en chauffage et, par conséquent, la consommation d'énergie associée à l'exploitation des bassins. En limitant l'exposition du bassin aux impuretés extérieures, elles contribuent par ailleurs à réduire les besoins en traitement de l'eau, notamment en produits chimiques.

Optimisation des capacités industrielles

L'organisation industrielle permet de maintenir des délais de production courts, de l'ordre de 10 jours ouvrés entre la prise de commande et la sortie usine, sur l'ensemble de la saison.

Doté de deux lignes de production automatisées, le site dispose d'une capacité de production supérieure à 10 000 couvertures par an, lui permettant de répondre aux variations de la demande tout en assurant un niveau de service adapté. L'outil industriel est ainsi dimensionné pour s'adapter aux fluctuations saisonnières de l'activité, caractéristiques du marché de la piscine.

Dans une logique d'amélioration continue, l'usine poursuit le déploiement de démarches de lean manufacturing visant à optimiser les processus de production, renforcer la qualité des produits et améliorer la performance opérationnelle au service des clients.

Alarmes de piscine

MG International propose plusieurs gammes d'alarmes de piscine, notamment sous les marques Maytronics Précisio, Aqualarm et Aquasensor, contribuant à la prévention des noyades en complément des actions de sensibilisation menées par les professionnels du secteur.

L'alarme de piscine constitue l'un des dispositifs de sécurité permettant de détecter une immersion et d'alerter immédiatement les utilisateurs, afin de favoriser une intervention rapide des adultes responsables. Homologuée en tant que dispositif autonome de sécurité, elle peut également être utilisée en complément d'autres équipements, notamment certaines solutions de couverture automatique, comme l'alarme Espio compatible avec ces installations.

Le cadre réglementaire applicable aux dispositifs de sécurité des piscines privées, issu notamment de la loi de janvier 2003, demeure globalement stable, offrant une visibilité aux acteurs du marché. Par ailleurs, les politiques publiques de prévention des noyades, notamment à travers le plan « Aisance Aquatique » lancé par le Ministère des Sports, contribuent à maintenir un niveau d'attention élevé sur les enjeux de sécurité liés à l'usage des piscines privées et collectives.

Branche Sécurité des Piscines Publiques



En 2025, la Business Unit Poséidon, spécialisée dans les solutions d'intelligence artificielle dédiées à la prévention des noyades en piscines publiques, a poursuivi son développement dans un environnement de marché en évolution.

Les avancées technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle et du « deep learning » continuent de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs. Ces derniers proposent des modèles économiques souvent orientés vers des offres logicielles et des services, susceptibles d'influencer à terme les équilibres du marché, notamment en matière de niveaux de marge. Les performances opérationnelles de ces nouvelles solutions restent toutefois encore difficiles à apprécier de manière homogène.

Dans ce contexte, Poséidon conserve une position de référence sur son marché, en s'appuyant sur une offre intégrée combinant la vente, l'installation et la mise en service de systèmes, ainsi que des prestations de maintenance et des services logiciels associés.

La Business Unit bénéficie par ailleurs d'une présence commerciale étendue à l'international, avec des activités dans une quinzaine de pays, contribuant à la diversification de ses sources de revenus.

1.3 Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Un marché de la Piscine toujours attentiste

Le début de l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des tendances observées en 2025, avec un marché de la piscine qui demeure peu dynamique dans un environnement macroéconomique incertain, marqué notamment par des arbitrages d'investissement prudents de la part des ménages.

Le rebond observé à la fin de l'année 2025 semble cependant se confirmer en témoigne des carnets de commande bien remplis chez les fabricants et constructeurs de piscines au premier trimestre 2026.

Dans ce contexte, et au regard de l'environnement compétitif toujours plus intense, la Société adopte une approche prudente et vise à consolider sa position sur ses marchés. L'activité liée aux robots nettoyeurs de piscine devrait continuer d'évoluer dans un environnement concurrentiel renforcé, caractérisé par la présence croissante d'acteurs proposant des offres à prix compétitifs, susceptibles de peser sur les volumes et les niveaux de marge.

Les activités liées à l'équipement et à la sécurisation des bassins privés, notamment les couvertures et les alarmes, devraient rester dépendantes de la dynamique du marché immobilier et du niveau de construction de nouveaux bassins.

Dans ce cadre, la Société poursuit ses efforts en matière de maîtrise des coûts et d'optimisation de ses opérations, afin de préserver ses équilibres financiers. Elle s'appuie par ailleurs sur son image de marque, la qualité de ses produits, son niveau de service et le renouvellement de ses gammes pour soutenir son positionnement sur le marché français.

Piscines publiques : un marché en mutation

Le marché des piscines publiques reste marqué par des contraintes budgétaires importantes dans de nombreux pays, limitant les investissements dans la construction de nouveaux équipements.

Toutefois, les exploitants publics et privés manifestent un intérêt croissant pour les solutions technologiques de surveillance, notamment celles reposant sur l'intelligence artificielle. Ces solutions permettent d'améliorer les performances opérationnelles et d'élargir les fonctionnalités proposées, tout en offrant des perspectives d'optimisation des coûts d'exploitation.

Dans un contexte de tensions sur le recrutement de personnel qualifié, plusieurs initiatives ont été engagées afin d'évaluer le rôle que ces technologies pourraient jouer en complément des dispositifs de surveillance existants.

L'évolution du marché à moyen terme dépendra notamment de l'ampleur de l'adoption de ces solutions et de leur capacité à s'inscrire dans des modèles économiques pérennes.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L.441-14, D.441-6, A.441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I-1°: factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2°: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de Paiement												
Nombre de factures concernées	204					185	1 008					773
Montant total des factures concernées TTC	567 784 €	73 271 €	51 336 €	-111 049 €	-192 168 €	-178 611 €	427 890,16	836 632,40	310 446,77	161 536,15	416 806,71	1 725 422 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,22%	0,16%	0,11%	-0,24%	-0,41%	-0,38%						
Pourcentage du chiffre d'affaires total TTC de l'exercice							1,04%	2,04%	0,76%	0,39%	1,02%	4,21%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Légaux : suivant la Loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2025 728k€ contre 1 334k€ à fin 2024.

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe en activité font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2025 un montant de 2 004k€ contre 1 647k€ à fin 2024.

L'ensemble de ces montants sont exclus du tableau ci-dessus.

1.6 Analyse de l'évolution des affaires - Information financière et non financière

Conformément à l'article L232-1-II du Code commerce, nous devons notamment vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1 à 1.5 et II.

1.7 Activités polluantes ou à risque

Néant.

1.8 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ».

La branche Sécurité des Piscines Publiques (Poséidon) a consacré 14.60 % de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D en 2025.

Au titre de l'exercice 2025 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets.

Poséidon

Les activités de recherche et de développement ont majoritairement été consacrées d'une part à l'opérationnalisation de l'IA et d'autre part à la transformation de l'architecture système.

R&D software :

- Recherche fondamentale :
 - Identification des signaux correspondant aux noyades en surface (sans immersion totale des victimes) et développement d'une technologie IA permettant de les détecter,
 - Recensement et analyse approfondie de tous les comportements susceptibles de précéder une noyade.
- Développement :
 - Détection des noyades selon la norme ISO 20380 à l'aide de l'IA,
 - Déploiement d'un nouvel algorithme de comptage utilisant l'IA et ne nécessitant pas de hardware supplémentaire.

R&D hardware :

- Transformation de l'architecture système :
 - Passage en HD pour rationaliser le nombre de capteurs (aériens et subaquatiques),
 - Support du protocole d'acquisition IP.

Couvertures automatiques de piscines

MG International poursuit continuellement le développement de produits couvertures en améliorant qualité, usage et fonctionnalité. La récente refonte des boîtiers de commandes permet aux utilisateurs d'avoir accès à une couverture connectée pilotable par smartphone dans le respect de la norme NF P90-308. Les couvertures de piscine Maytronics entrent ainsi dans l'univers domotique de la maison individuelle. Maytronics se distingue en 2025 en devenant le fabricant leader et précurseur du volet hors sol sur batterie à forte autonomie (1 à 2 recharge par saison)

Les équipes de développement apportent leur support au projet industriel et marketing de l'entreprise en élargissant continuellement le portefeuille produit des couvertures de piscine et créant les solutions permettant la conquête de nouveaux segments de marché et la hausse des volumes.

Enfin, pour supporter le marché des petites piscines en plein essor, MG International a obtenu la conformité à la norme NF P 90-308 de nos couvertures pour des petites piscines à partir de 2m de large.

Les activités de recherche et développement ont essentiellement porté durant l'année 2025 sur le support à l'industrialisation des nouvelles gammes développées en 2024 (AC150 / BC400 / AC550) ainsi qu'a de programme de réduction de cout de produits existant et au développement d'un produit low-cost à venir en 2026. Parmi les avancées clés en 2025 sont l'introduction:

- du 1er moteur Fin de Course mécanique développé par Maytronics qui permet de proposer une alternative moins onéreuse au moteur Fin de course électronique et de se rapprocher d'un standard du marché pas encore proposé par la société. Le moteur Maytronics est x2 plus rapide que le standard du marché et permet une meilleure expérience utilisateur.
- de produit sur batterie permettant une installation simple en rénovation de produit hors-sol. L'autonomie de la batterie développée par Maytronics de 100 cycle A/R (soit 1 utilisation par jour pendant 3mois) permet de concurrencer efficacement sur ce segment les produits Hors Sol Solaire classique en proposant une solution beaucoup moins onéreuse.

Robots de piscines

La société MG International - Maytronics France agissant en tant que distributeur des robots *Dolphin*, elle ne participe qu'indirectement aux programmes de R&D relatifs aux robots de piscine conçus par sa maison mère Maytronics Ltd, notamment en validant les spécifications marketing des nouvelles gammes et en réalisant les tests de validation des produits auprès d'un cercle limité de revendeurs.

Le crédit d'impôt recherche inscrit dans les comptes de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est nul.

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, que la Société, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers autre que ceux soulevés aux paragraphes 1.1 à 1.8 ci-avant (et plus spécialement au paragraphe 1.4).

Les 3, 5 et 10 premiers clients ont représenté respectivement 25%, 32% et 44% du chiffre d'affaires total pour l'exercice 2025.

La Société ne commercialise pas ses produits ni en Russie ni en Ukraine. Elle ne fait également pas appel directement à des fournisseurs présents sur ces deux territoires. Le conflit ukrainien n'a donc pas d'impact direct sur l'activité de la Société.

Le groupe Maytronics a son siège social basée dans la région de Haïfa en Israël. L'attaque terroriste du 7 octobre 2023 et les événements qui en ont découlés n'impactent à ce jour aucunement l'activité de MG International.

1.10 Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

II. Examen des comptes et résultats de l'exercice 2025 - Proposition d'affectation du résultat 2025

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la société MG International au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Examen des comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2.1.1 Compte de résultat

La S.A. MG International affiche un chiffre d'affaires de 49 159 k€ pour l'exercice 2025 contre 59 629 k€ en 2024 soit une diminution de 19%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à (33 885 k€) en baisse de 19% par rapport à 2024 (41 629 k€), pour une marge brute de 15 274 k€ contre 18 000 k€ en 2024.

Le taux de marge brute s'établit à 31.1% contre 30.2% en 2024.

Les charges d'exploitation courantes diminuent de 15% à 14 006 k€ (contre 16 404 k€ pour 2024) marquées par :

- les autres achats et charges externes qui diminuent de 14% pour atteindre 7 439k€ au 31 décembre 2025 (contre 8 653 k€ en 2024). Ceci résulte de la baisse de l'activité, et
- des charges de personnel qui s'élèvent à 6 323 k€ pour l'exercice 2025 (contre 7 471 k€ pour 2024), sous l'effet de la baisse des effectifs.

L'effectif moyen de la Société est passé de 111 personnes en 2024 à 97 personnes en 2025.

Les charges d'exploitation courantes hors consommations et avant dotations représentent 28% du chiffre d'affaires en 2025 contre 28% en 2024.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 751 k€ en 2025 (869 k€ en 2024) essentiellement composées des amortissements relatifs à l'outil de production, aux différents réaménagements opérés dans l'usine ainsi qu'à la dépréciation des stocks.

Les autres produits d'exploitation nets des autres charges d'exploitation représentent un produit net de 231 k€ (contre 643 k€ en 2024), particulièrement lié aux transferts de charge. La diminution s'explique par le reclassement en 2025 du transfert de charges de paie directement en « Salaires et traitements », lequel figurait en 2024 dans ce poste pour -496 k€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en diminution de 47% constituant un bénéfice d'exploitation de 731 k€ contre un bénéfice d'exploitation de 1 370 k€ en 2024.

Le résultat financier de l'exercice est un gain de 8 k€ (contre un gain de 1 k€ pour 2024), principalement composé de la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires moyen-terme contractés en 2023 et des variations de change et des produits financiers principalement composé de revenus de placement court termes.

Le résultat exceptionnel est de 0€ contre un gain de 10 k€ pour l'exercice 2024.

Le poste impôt sur les sociétés (est à 0€ contre un produit de 2 k€ en 2024) correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 0 k€ et à l'impôt sur les bénéfices pour (0 k€). La participation des salariés au résultat s'élève à 0 k€.

L'exercice 2025 se solde ainsi par un bénéfice net de 739 k€ en diminution de 47 % par rapport à 2024 où il s'établissait à 1 384 k€.

2.1.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 7 230 k€, contre 7 314 k€ pour l'exercice 2024.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 1 747 k€ contre 2 161 k€ pour l'exercice 2024.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2025 à la somme nette de 154 k€ contre 158 k€ pour l'exercice 2024.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme nette de 9 131 k€ au 31 décembre 2025. Il s'élevait à 9 633 k€ au 31 décembre 2024.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 33 704 k€ (contre 32 356 k€ en 2024), comprenant principalement :

- des stocks de matières premières pour 2 468 k€ (contre 3 452k€ pour 2024) et des stocks de produits finis et marchandises pour 11 267 k€ (contre 12 847 k€ pour 2024) ;
- des créances clients et comptes rattachés pour 4 307 k€ (contre 3 603 k€ pour 2024) ;
- des créances fiscales pour 468 k€ (contre 848 k€ pour 2024) ;
- des créances de personnel pour 105 k€ (contre 73 k€ pour 2024) ;
- d'autres créances pour 2 294 k€, contre 768 k€ l'exercice précédent ;
- une trésorerie de 12 577 k€ contre 5 487 k€ pour 2024 ;
- des charges constatées d'avance pour 217 k€, contre 276 k€ pour 2024.

Passif

Le capital social demeure fixé à 516 004,60 euros.

Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est également resté inchangé à 9 248 418 € au 31 décembre 2025.

La réserve légale reste fixée à 51 601 €.

Le compte de report à nouveau s'élève à 22 900 547€ au 31 décembre 2025.

Avec un résultat positif de 739 109 €, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 33 456 k€ au 31 décembre 2025 contre 32 716k€ au 31 décembre 2024.

Les provisions pour risque sont passées de 566 k€ au 31 décembre 2024 à 433 k€ au 31 décembre 2025. Les provisions pour charges s'établissent à 612 k€, contre 587 k€ pour 2024

L'endettement financier s'élève à 1 196 k€ contre 2 050 k€ pour 2024. Il se compose du capital restant dû sur un emprunt moyen-terme souscrit en 2023 sur 5 ans, au taux fixe de 4.15% l'an, pour un montant de 3 m€.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (gearing) s'élève à - 34% au 31 décembre 2025. Il s'élevait à - 11% au 31 décembre 2024.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 3 535 k€ au 31 décembre 2025 (contre 2 697 k€ pour 2024). Il est précisé que la dette fournisseur envers Maytronics (actionnaire majoritaire de la société MG International) est de 686 k€ à la clôture de l'exercice 2025, tandis qu'elle était à 767 k€ au 31 décembre 2024.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 1 349 k€ contre 1 384 k€ pour 2024.

Les autres dettes s'établissent à 1 739 k€ contre 1 596 k€ pour 2024.

Les produits constatés d'avance, enfin, s'élèvent à 515 k€ contre 402 k€ pour 2024.

Le total du bilan au 31 décembre 2025 ressort donc à la somme de 42 835 k€, contre 41 989 k€ au 31 décembre 2024.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 112 185 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, représentant un impôt supplémentaire de 28 045 €.

2.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 739 109 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation du résultat	22.900.547 €
- Résultat de l'exercice 2025	739.109 €
- Solde du Report à nouveau après affectation	23.639.656 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022 (31/12/2022)	1.754.415,64 €	-	-
2023 (31/12/2023)	1.754.415,64 €		
2024 (31/12/2024)	Néant	-	-

2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2025

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice 2025.

IV. Société contrôlées - Prises de participations ou de contrôle – Succursales existantes - Résultats financiers du Groupe

4.1 Sociétés contrôlées

La Société contrôle les sociétés suivantes :

- a) **Poséidon Technologies Inc.** (Etats-Unis d'Amérique), détenue à 100% par MG International, dont les activités sont décrites à la section I du présent rapport. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires HT de 280 k€ (contre 288k€ en 2024) et une perte nette de 37 k€ (contre une perte de 82k€ en 2024). L'effectif de cette filiale est de deux salariés.
- b) **MG Iberica (Espagne)**, sans activité, en cours de liquidation.

La fermeture entreprise en 2008 de la société MG Iberica (Espagne) est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2025. Pour mémoire les comptes de cette filiale sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International – Maytronics France relativement à cette filiale sont enregistrés à leur valeur recouvrable.

4.2 Prises de participation ou de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle dans des sociétés n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

4.3 Succursales

Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est fait mention des succursales existantes de la Société :

- Succursale située 3 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt (Siret : 441 743 002 00046 RCS NANTERRE).

4.4 Informations sur les participations croisées – Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régularisation desdites participations

Néant.

4.5 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International S.A. ne produit plus de comptes consolidés car la société bénéficiait du droit de l'exemption visée à l'article L233-17 du Code de commerce.

Ceci n'est plus le cas depuis l'exercice 2021. Néanmoins, la filiale contrôlée exclusivement par MG International ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

V. Commissaires aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2025 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

VI. Renseignements relatifs à la composition du capital social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Participation des salariés au capital – Ajustements liés aux valeurs mobilières

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2025, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 516.004,60 euros et est composé de 5.160.046 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 8.963.463 droits de vote au 31 décembre 2025.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions au 31 Décembre 2025	% capital au 31 Décembre 2025	% droits de vote au 31 Décembre 2025
Maytronics Limited <i>société de droit israélien dont le siège social est situé à Kibbutz Yizre'el, Israël</i>	3 768 365	73,03%	84,09%
Autres actionnaires au porteur	47 401	0,92%	0,91%
Flottant	1 344 280	26,05%	15,00%

Pour information, Maytronics Ltd a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, lors d'achats d'actions intervenus hors marché en 2013 et sur le marché en 2016 et 2017 puis lors d'une augmentation de capital réalisée le 24 juillet 2018.

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

6.4 Participation des salariés au capital

6.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2025, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

En conséquence, les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif, ni collectivement (via un PEE ou FCPE par exemple).

6.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2025.

6.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2025.

6.5 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

VII. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, en ce inclus les achats d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos.

La Société n'a pas procédé à des opérations sur ses propres actions, ni à des rachats d'actions au cours de l'exercice 2025 dans le cadre des articles L.225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 22-10-62, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de Commerce.

VIII. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le cours de l'action MG International a débuté en 2002 à 11,80 euros progressant jusqu'à un maximum historique de 13,40 euros le 4 mars 2022. Après une période de stabilité jusqu'au début du mois de juillet 2022, le titre a amorcé une baisse pour s'établir à 7,24 euros au 31 décembre 2022. Ce niveau est resté stable jusqu'en juillet 2023, avant qu'une nouvelle correction ne ramène le cours à 4.40 euros au 30 décembre 2024. La tendance baissière s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé pour clôturer à 2,10 euros au 31 décembre 2025.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et non plus en continu.
Cotation du titre MG International sur *Euronext Growth*.
Code valeur : ISIN FR0010204453 ALMGI

IX. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé (art. 223-26 du règlement général de l'AMF)

Aucune personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier -à savoir les dirigeants de la Société, les hauts cadres et les personnes qui leur sont étroitement liées- n'a procédé, au cours de l'exercice 2025, à des transactions sur les titres de la Société pour un montant cumulé supérieur à 20.000 euros.

X. Prêts à moins de 3 ans consentis par la Société à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (art. L. 511-6 3 bis al. 2 et art. R.511-2-1-1 et s. du Code monétaire et financier)

Néant.

XI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

11.1 Présidence du Conseil d'administration - Modalités d'exercice de la Direction générale

Comme annoncé par communiqué du 14 avril 2026, Monsieur Sharon Goldenberg a fait part de sa démission de son mandat de président du Conseil d'administration de la société MG International, dans le prolongement de la cessation de ses fonctions au sein du Groupe. Il est précisé que cette démission ne concerne pas son mandat d'administrateur de la Société.

Dans sa séance du 14 avril 2026, le Conseil a décidé de procéder à son remplacement par M. Rafael Benami, nouveau CEO du groupe Maytronics, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-al.3 et L.225-24 du Code de commerce. Dans le cadre de ces dispositions légales, ce dernier a été coopté en qualité d'administrateur supplémentaire pour une durée de six exercices, étant précisé que cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a également décidé de maintenir la dissociation entre la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale de la Société, laquelle reste assurée par Monsieur Nicolas Mouret.

11.2 Mandat des administrateurs – Proposition de nomination d'un nouvel administrateur - Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est composé de quatre membres, à savoir :

Monsieur Rafael Benami, coopté par décision du Conseil d'administration du 14 avril 2026, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-al.3 et L.225-24 du Code de commerce, pour une durée de six exercices, sous réserve de ratification lors de la prochaine Assemblée générale.

La société Maytronics Ltd, société de droit Israélien, représentée désormais par Monsieur Amit Magen, nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 26 mai 2020 et viendra en conséquence à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025. En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de statuer sur le renouvellement du mandat de Maytronics Ltd pour une nouvelle durée de six exercices.

Monsieur Sharon Goldenberg, coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 mars 2016 en remplacement de Yuval Beeri (démissionnaire), cooptation ratifiée par l'AGO du 20 juin 2016 pour la durée du mandat restant à effectuer, soit pour une durée d'un an. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 27 juin 2017 puis une nouvelle durée de six exercices lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Franck Sogaard, coopté par décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber (démissionnaire), pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes annuels 2023 ; la nomination de Monsieur Franck Sogaard a été ratifiée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la nomination d'un nouveau membre, en la personne de M. Oren Jacobs, Directeur des Opérations du Groupe. Cette nomination serait de nature à enrichir les compétences du Conseil d'Administration dans les dimensions plus opérationnelles. En conséquence, la prochaine Assemblée générale aura à statuer sur la proposition de nomination de M. Oren JACOBS en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six exercices.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

Nom/dénomination	Fonctions au sein de la société MG International	Fonctions exercées dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé
Rafael Benami	Président du Conseil d'administration Administrateur	Administrateur de Maytronics US Administrateur de Maytronics Australia Administrateur de Maytronics Spain Administrateur de Bünger & Frese Administrateur de ECCXI US Administrateur de ECCXI EU Administrateur de Poolshop Europe
Sharon Goldenberg	Administrateur	Administrateur de Maytronics US Administrateur de Maytronics Australia Administrateur de Maytronics Spain Administrateur de Bünger & Frese Administrateur de ECCXI US Administrateur de ECCXI EU
Maytronics Ltd.	Administrateur	Administrateur de Maytronics US Administrateur de Maytronics Australia Administrateur de Maytronics Spain Administrateur de Bünger & Frese Administrateur de ECCXI US Administrateur de ECCXI EU Administrateur de Poolshop Europe
Amit Magen	Représentant personne physique de Maytronics	Administrateur de Maytronics US Administrateur de Maytronics Australia Administrateur de Maytronics Spain Administrateur de Bünger & Frese Administrateur de Poolshop Europe Administrateur de ECCXI US Administrateur de ECCXI EU
Franck Sogaard	Administrateur	Administrateur de Maytronics US Administrateur de Maytronics Australia Administrateur de Maytronics Spain Administrateur de Bünger & Frese Gmbh Administrateur de ECCXI US Administrateur de ECCXI EU
Nicolas Mouret	Directeur général	Membre du Conseil de surveillance de la SA Villages Clubs du Soleil

11.3 Conventions

11.3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes de la Société qui sera mis à votre disposition préalablement à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

11.3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale au cours de l'exercice 2025

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11.4 Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Plafond autorisé	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
AGM du 25 juin 2025	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 18 mois en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.	Montant nominal maximal de 10.320 euros (nombre maximal de 103.200 actions nouvelles)	25 décembre 2026	Délégation non utilisée

AGM du 25 juin 2025	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour d'une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal maximum de 600 000 €	25 août 2027	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à la prochaine Assemblée générale
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre des articles L.225-177 à L. 225-185 du code de commerce.	10% du capital existant au jour de l'assemblée	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.	10% du capital existant au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

Par ailleurs, le Conseil a estimé qu'il serait opportun que la Société dispose de la faculté de procéder, s'il l'estime nécessaire, à des rachats de ses propres actions, en particulier dans le cadre de l'article L22-10-62 du Code de commerce (programme de rachat d'actions), afin de poursuivre les finalités permises par la Loi (notamment et non exclusivement : favoriser la liquidité du titre, intéressement des salariés, annulation des actions auto-détenues, etc.).

Conformément à la Loi, une telle autorisation serait consentie pour une période de 18 mois, et dans la limite de 10 % du capital social. Il appartiendra à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cette autorisation, et en particulier sur le prix maximum d'achat des actions.

Corrélativement, l'Assemblée sera invitée à se prononcer, au vu du rapport du Commissaire aux comptes, sur un projet de résolution autorisant le Conseil à décider une ou plusieurs réductions du capital de la Société par annulation d'actions auto-détenues dans les conditions légales, en cas d'utilisation de la faculté de procéder à des rachats d'actions telle qu'évoquée ci-avant.

11.5 Information sur les restrictions de levée des options et les obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (art. R225-102 du Code de commerce)

	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Capital social	5 160 005	5 160 005	5 160 005	5 160 005	5 160 005
Nombre d'actions	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	49 159	59 629	70 461	82 885	81 610
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	1 490	2 251	5 232	8 443	7 156
Impôts sur les bénéfices (*)	0	-2	344	809	694
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	739	1 384	3 948	6 652	6 176
Montant des bénéfices distribués	0	1 754	1 754	0	0
<i>(*) les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	0,29	0,44	0,95	1,48	1,25
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,14	0,27	0,77	1,29	1,20
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,34	0,34	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	84	102	108	117	105
Montant de la masse salariale	4 384	4 802	5 497	5 282	5 135
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 879	1 983	2 349	2 189	2 095
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					



MG International

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

MG International

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MG International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MG International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'exercice comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « IV. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe IV.3 « Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs incorporels immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels, et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:

Camille de Guillebon

Camille de Guillebon

MG International

Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2025

MG INTERNATIONAL

ZI Athélia IV – 163, Avenue des Tamaris - 13600 La Ciotat

Sommaire

I.	Etats Financiers	31
II.	Faits majeurs de l'exercice	35
III.	Evènements post-clôture	35
IV.	Principes, règles et méthodes comptables	35
1.	Immobilisations incorporelles	36
2.	Affectation des malis techniques	36
3.	Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels	36
4.	Immobilisations corporelles	36
5.	Immobilisations financières	37
6.	Stocks	37
7.	Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux	37
8.	Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés	37
9.	Autres créances	38
10.	Ecart de conversion	38
11.	Provisions réglementées	38
12.	Provisions pour risques et charges	38
13.	Produits constatés d'avance	38
V.	Informations détaillées Actif – Passif	39
VI.	Filiales et Participations	47
VII.	Complément d'informations	49
1.	Autres engagements financiers - Engagements donnés	49
2.	Engagement pour départ à la retraite	49
3.	Répartition des effectifs	49
4.	Rémunération des organes de direction	50
5.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	50
6.	Consolidation	50

I. Etats Financiers

BILAN ACTIF

En €		31/12/2025			31/12/2024
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Note 1				
Frais d'établissement		229 056	229 056	0	0
Fonds Commercial		19 787 001	13 030 915	6 756 086	6 756 086
Autres immob. Incorp., avances et acptes		4 884 147	4 410 725	473 422	445 643
Immos en cours		0	0	0	112 415
Immobilisations corporelles					
Terrains		0	0	0	0
Constructions		1 409 300	1 063 476	345 824	433 841
Installations tech., matériels, outillage		4 560 555	3 466 332	1 094 223	1 222 413
Autres immob. corporelles		2 165 261	1 878 014	287 246	426 531
Immos en cours		19 933	0	19 933	78 022
Immobilisations financières					
	Note 2				
Participations et créances rattachées		99 994	99 994	0	0
Autres immobilisations financières		154 219	0	154 219	158 016
Total		33 309 466	24 178 511	9 130 954	9 632 967
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
	Note 3				
Matières 1ères, approvisionnements		2 993 089	525 102	2 467 986	3 452 452
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis et marchandises		11 267 540	0	11 267 540	12 847 363
Créances					
Avances et acomptes versés		0	0	0	5 000 000
Clients et comptes rattachés		5 226 509	919 497	4 307 012	3 603 113
Personnel		105 060	0	105 060	72 819
Créances fiscales		467 995	0	467 995	848 399
Autres créances		2 581 497	287 767	2 293 730	768 321
Charges constatées d'avance		216 831		216 831	275 891
Autres					
VMP		817	0	817	0
Disponibilités		12 576 939	0	12 576 939	5 487 358
Total		35 436 276	1 732 366	33 703 910	32 355 717
TOTAL ACTIF		68 745 742	25 910 877	42 834 865	41 988 684

BILAN PASSIF

En €		31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
	Note 5		
Capital social		516 005	516 005
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 248 418	9 248 418
Réserve légale		51 601	51 601
Report à nouveau		22 900 547	21 516 464
Résultat de l'exercice		739 109	1 384 084
Provisions réglementées		0	0
Total		33 455 680	32 716 571
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Total		0	0
PROVISIONS			
	Note 6		
Provisions pour risques		433 214	556 215
Provisions pour charges		612 144	587 234
Total		1 045 358	1 143 449
DETTES			
	Note 7		
Autres emprunts		1 195 800	2 050 286
Découverts, concours bancaires courants		0	0
Associés et dettes financières diverses		0	0
Avances et acomptes reçus s/ commandes		0	0
Dettes fournisseurs	Note 8	3 535 040	2 697 301
Dettes sociales	Note 8	1 187 962	1 200 525
Dettes fiscales	Note 8	160 831	183 043
Autres dettes	Note 8	1 739 370	1 595 932
Produits constatés d'avance	Note 8	514 824	401 576
Total		8 333 827	8 128 663
TOTAL PASSIF		42 834 865	41 988 684

COMPTE DE RESULTAT

En €		2025		2024		Variation	
		12 mois	% CA	12 mois	% CA	Euros	%
PRODUITS							
	Vente de marchandises	46 332 089		56 936 715		(10 604 626)	-19%
	Prestation de services	2 827 365		2 692 382		134 983	5%
	Chiffre d'affaires	49 159 454	100%	59 629 097	100%	(10 469 643)	-18%
	Subventions d'exploitation	0		0		0	
	Reprise de provisions	194 367		205 337		(10 971)	-5%
	Autres produits	314 917		885 311		(570 394)	-64%
	Total des produits d'exploitations	49 668 738		60 719 746		-11 051 008	-18%
CONSOMMATIONS							
	Achats de marchandises	25 393 743		28 079 634		(2 685 891)	-10%
	Achats de matières 1ères et autres appros.	5 903 551		8 843 718		(2 940 166)	-33%
	Variation de stock (mat. et march.)	2 587 897		4 705 537		(2 117 640)	-45%
CHARGES							
	Autres achats et charges externes	7 439 610		8 653 084		(1 213 474)	-14%
	Impôts et taxes	243 286		280 212		(36 926)	-13%
	Salaires et traitements	4 368 270		5 294 883		(926 613)	-18%
	Charges sociales	1 954 999		2 176 289		(221 290)	-10%
	Dot. aux amortissements et provisions	945 148		1 074 130		(128 982)	-12%
	Autres charges	101 174		241 545		(140 371)	-58%
	Total des charges d'exploitations	48 937 679	100%	59 349 031	121%	-10 411 352	-18%
	Résultat d'exploitation	731 059	1%	1 370 715	3%	(639 656)	-47%
	Produits financiers	204 850		119 433		85 417	72%
	Charges financières	196 800		118 253		78 548	66%
	Résultat financier	8 050	0%	1 180	0%	6 870	582%
	Résultat courant avant impôt	739 109	2%	1 371 895	3%	(632 786)	-46%
	Produits exceptionnels	0		15 787		(15 787)	-100%
	Charges exceptionnelles	0		5 504		(5 504)	-100%
	Résultat exceptionnel	0	0%	10 283	0%	(10 283)	-100%
	Impôt sur les bénéfices et participation	0		(1 906)		1 906	-100%
	Résultat de l'exercice	739 109	2%	1 384 084	3%	(644 975)	-47%

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	739	1 384
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	751	869
Charges exceptionnelles non cash	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 751	6 580
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 241	8 833
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(298)	(659)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(298)	(659)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Souscription/remboursement de lignes de crédit court-terme	0	0
Souscription emprunt	0	0
Remboursements d'emprunts	(854)	(888)
Dividendes versés	0	(1 754)
Prêt aux sociétés liées	5 000	(5 000)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 146	(7 642)
Variation de trésorerie	7 089	532
Trésorerie d'ouverture	5 487	4 956
Trésorerie de clôture	12 577	5 487

II. Faits majeurs de l'exercice

Dans un contexte marqué par une décroissance du marché de la piscine pour la troisième année consécutive, MG International clôture l'exercice 2025 avec un nouveau recul de 18% de son chiffre d'affaires. Malgré les efforts entrepris pour la réduction des dépenses d'exploitation, le résultat d'exploitation baisse de 46% et s'élève à 739 k€.

III. Evènements post-clôture

Néant

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf lorsque les nouvelles normes du PCG sont applicables),
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. L'enregistrement des actifs ou passifs en devises est effectué au cours du jour de la pièce comptable. A la clôture, un écart de change est constaté le cas échéant.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Maytronics France applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et modèles déposés pour les alarmes de piscine sont la propriété de la S.A. MG International. Pour la vidéosurveillance des piscines publiques, les brevets Poséidon sont devenus la propriété de MG International suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de Vision IQ, en date du 27 décembre 2006. Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extensions internationales.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition.

Certains coûts de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation précisés par le CRC 2004-06. Ces projets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation. Cette durée tient compte des cycles de vie caractéristiques du produit relatif à ces projets ainsi que de leur obsolescence technique et commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Frais d'établissement | 3 ans à 5 ans |
| • Coûts de développement | 5 ans |
| • Concessions, brevets, licences, | 1 à 5 ans (logiciel 1 an, brevets 5 ans) |

2. Affectation des malis techniques

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

L'application de cette nouvelle disposition réglementaire a conduit à reclasser en fonds de commerce les malis techniques, comptabilisés dans les comptes de la société au 1er janvier 2016, sur la base d'un nouvel examen des plus-values existantes.

3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels

A chaque clôture, la société réalise les calculs de vérification de la valeur d'utilité des fonds de commerce et marques sur la base d'une actualisation de son plan de développement à moyen terme. Les méthodes de valorisation utilisées sont les suivantes :

- Méthode des flux de trésorerie actualisés pour les fonds de commerce
- Méthode dite des redevances pour les marques

Dans le cadre de ces tests de perte de valeur, la société a actualisé le calcul de la valeur d'utilité au 31 décembre 2025 de la marque Aquasensor et des actifs incorporels issus des Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Vision IQ et Aqualife. Les hypothèses clés qui ont été prises en compte sont relatives aux volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années et le niveau d'investissement corrélé du groupe sur la même période. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2025 est de 11.7% (coût moyen pondéré du capital), et celui de la croissance à long terme de 2%.

Les incorporels relatifs à l'activité Poseidon ont été évalués selon les mêmes méthodes et hypothèses et sur la base d'un prévisionnel d'affaires réalisé par le management de l'activité.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur ces actifs incorporels au titre de l'exercice 2025.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilité prévue.

Toute dépréciation supplémentaire pratiquée est enregistrée en amortissement dérogatoire.
Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 9 ans
• Construction sur sol d'autrui	10 ans
• Matériels industriels	5 ans
• Aménagements et installations	5 ou 10 ans
• Mobilier	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
• Matériel de transport	5 ans

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, additionnées, éventuellement, des frais d'acquisition. Elles comprennent en particulier :

- Les titres de participation, regroupant les titres des sociétés dans lesquelles MG International S.A. détient une part substantielle de capital.
- Les autres immobilisations financières composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).
- Les prêts et autres immobilisations financières, correspondant aux prêts accordés par contrat aux filiales.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de l'actif réel des filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

6. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis correspondent aux produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Les biens produits sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus.

Une dépréciation est calculée le cas échéant lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces stocks apparaissent inférieurs à la valeur brute d'inventaire. Cette analyse est effectuée régulièrement tout au long de l'année, à chaque clôture mensuelle. A la clôture de l'exercice, elle consiste en une analyse exhaustive visant à évaluer pour chaque ligne de produits les perspectives de ventes et obtenir l'assurance que la valeur de réalisation ne pourrait être inférieure à la valeur à l'actif.

7. Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Il est en outre précisé que la société souscrit un contrat d'assurance recouvrement auprès d'une société française d'assurance-crédit.

Les mouvements de provision correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8. Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés

Après imputation des déficits reportables, la S.A. MG International n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025. Par ailleurs, elle ne bénéficie d'aucun crédit d'impôt recherche (CIR) sur ce même exercice

9. Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants détenus sur les filiales de MG International, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

En relation avec l'approche retenue sur la valorisation des titres de participations, une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de la situation économique des filiales.

10. Ecart de conversion

L'application du règlement ANC 2015-05 est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du taux de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ; au passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

11. Provisions réglementées

Dans le cadre des prises de participation et rachat de titres la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'entrée des titres. Ces frais sont amortis selon la méthode dérogatoire et font l'objet de provisions réglementées.

Lorsque les titres sont sortis du patrimoine de la société (cession ou liquidation) les amortissements dérogatoires correspondants sont repris.

12. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Provision pour garantie : les durées de garantie sont de deux ou trois ans sur les gammes de produits « piscine privée » et d'un an sur les systèmes de vidéosurveillance pour piscine publiques (système Poséidon).

13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

En l'espèce, ils sont reconnus dans le cadre des contrats d'installation du système Poséidon et de la facturation « terme à échoir » des contrats de maintenance annuels ou pluriannuels.

V. Informations détaillées Actif – Passif

Tableau des immobilisations					
En k€					
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Situations et mouvements			Montant brut à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Virement de poste à poste	Diminutions	
Frais d'établissement	229				229
Fonds commercial	19 787				19 787
Frais de recherche et développement	2 835				2 835
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 872		177		2 049
Immobilisations en cours	112	101 -	213	-	1
Total Immobilisations incorporelles - Note 1	24 835	101 -	36	-	24 900
Constructions & aménagements	1 393	16			1 410
Installations techniques, matériel et outillage	4 339		222		4 561
Installations générales & agencement	1 210	35			1 245
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	836	21			857
Matériel de transport	63				63
Immobilisations en cours	78	128 -	186		20
Immobilisations corporelles - Note 2	7 919	201	36	-	8 156
Titres de participation	100				100
Dépôts et cautionnement	158			4	154
Immobilisations financières Note 3	258	-	-	4	254
Total	33 011	302 -	0 -	4	33 309

Tableau des amortissements						
En k€						
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Situations et mouvements			Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
			Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	
Frais d'établissement	3 à 5 ans	-	-	229	-	229
Fonds commercial		-	-	13 031	-	13 031
Frais de recherche et développement	1 à 5 ans	Amortissement linéaire	-	2 768 -	21	2 789
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	Amortissement linéaire	-	1 492 -	129	1 620
Total Immobilisations incorporelles - Note 1		-	-	17 520 -	150	17 670
Constructions & aménagements	10 ans	Amortissement linéaire	-	960	-	960
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 9 ans	Amortissement linéaire	-	3 115 -	104	3 219
Installations générales & agencement	5 ou 10 ans	Amortissement linéaire	-	911 -	351	1 262
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans	Amortissement linéaire	-	708 -	145	852
Matériel de transport	5 ans	Amortissement linéaire	-	64 -	51	115
Immobilisations corporelles - Note 2		-	-	5 757 -	651	6 408
Titres de participation		-	-	100	-	100
Dépôts et cautionnement		-	-	-	-	-
Immobilisations financières Note 3		-	-	100	-	100
Total		-	-	23 378 -	800	24 178

a) *Note 1 – Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées comme suit :

Fonds commercial 19.787 k€ :

- Fonds de commerce Vision IQ (18.011 k€), correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006.
Ce fonds de commerce a successivement été déprécié de 4 M€ sur 2006, de 7,2 M€ en 2008, de 0,9 M€ en 2011, de 0,5 M€ en 2018 et de 0,4 M€ en 2019.
- Fonds de commerce Nexatis (751 k€), correspondant à la commercialisation des produits de la marque Aqualarm, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée au cours de l'exercice 2009.
- Fonds de commerce Aqualife (1.025 k€), correspondant à l'activité de commercialisation de couvertures de piscine, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée à la fin de l'exercice 2009.

Frais de recherche et développement 2.835 k€ :

- Frais de conception de logiciels et logiciels acquis au titre de la R&D par Vision IQ (société portant historiquement l'activité Poséidon) pour un montant brut de 2.020 k€ totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement d'une alarme de piscine de nouvelle génération pour un montant total brut de 377 k€. Ces frais de R&D sont totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement du moteur « Hydro » pour l'entraînement des couvertures automatiques de piscines pour un montant total brut de 233 k€ totalement amortis.

Autres immobilisations incorporelles 2.049 k€ :

La marque « AQUASENSOR » (acquise en avril 2005) valorisée initialement à 547 k€ a été dépréciée à hauteur de 447 k€ au 31 décembre 2019.

Le reste du poste se compose essentiellement de frais de concessions, brevets et licences pour un montant de 1286 k€ en valeur brute et amortis à hauteur de 958 k€.

b) *Note 2– Immobilisations financières*

Les titres de participation des filiales et participations sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2025.

La commercialisation des alarmes à l'export étant assurée par le groupe Maytronics, les filiales historiques de commercialisation des alarmes pour piscine privée (MG Iberica est en cours de liquidation). Ainsi les états financiers de ces sociétés sont établis sur la base de leur valeur liquidative depuis le 31 décembre 2008.

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts intragroupes.

Les dépôts et cautionnement correspondent essentiellement aux garanties demandées dans le cadre de la location des locaux d'exploitation ainsi qu'aux contreparties bancaires des garanties données dans le cadre des marchés publics réalisés par l'activité Poséidon en Europe du Nord.

c) *Note 3 – Etats des stocks à la clôture*

Le tableau ci-après détaille les mouvements de stocks de l'exercice :

En k€ Stocks	31/12/2024	Variation de l'exercice	31/12/2025
Matières premières	3 978	(985)	2 993
Produits finis / Marchandises	12 847	(1 580)	11 268
Valeur brute	16 826	(2 565)	14 261
Provisions sur stocks	(525)	0,5	(525)
Valeur nette	16 299	(2 564)	13 735

La dépréciation des stocks concerne principalement les stocks de matières premières et composants utilisés pour des produits dont la commercialisation est arrêtée en France, le stock conservé correspondant aux besoins SAV.

d) *Note 4 – Echéances des créances à la clôture*

En k€ Échéances des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Dépôts et cautionnement	154		154
Prêts et créances rattachées à des participations			
Actif immobilisé	154		154
Clients et comptes rattachés	4 307	4 307	
Personnel	105	105	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	468	468	
Etat, crédit impôt recherche			
Autres créances	2 294	2 294	
Charges constatées d'avance	217	217	
Actif circulant	7 391	7 391	
Total des créances	7 545	7 391	154

Les autres créances se composent essentiellement d'une créance de 291 k€ sur la filiale PTI, intégralement dépréciée, de créances sur les fournisseurs pour un montant global de 386 k€, ainsi que d'avoirs à recevoir de notre fournisseur Maytronics Ltd pour 1 902k€.

« Conformément à la réforme du PCG, nous avons supprimé la rubrique 'Comptes de régularisation'. Les CCA ont été intégrées au poste 'Créances'. Pour respecter le principe de comparabilité, la colonne 31/12/2024 a également été retraitée en reclassant les 275 k€ de CCA dans les créances circulantes. »

e) *Note 5 – Variation des capitaux propres*

En k€	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Résultat exercice	Dividendes	31/12/2025
Capitaux propres					
Capital social	516	0	0	0	516
Réserve légale	52	0	0	0	52
Prime d'émission	9 248	0	0	0	9 248
Report AN	21 516	1 384	0	0	22 900
Résultat Net	1 384	(1 384)	739	0	739
Amortissements dérog.	0				0
Total Capitaux Propres	32 716	0	739	0	33 455

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 5.160.046 actions d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

L'affectation du résultat 2025 fait suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025.

La répartition du capital au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Maytronics Limited : 73,03%
- Autres actionnaires au nominatif : 0,92%
- Flottant : 26,05%

f) *Note 6 – Tableaux des provisions sur actif circulant et pour risques et charges*

Tableau des provisions					
En k€					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice (31/12/2024)	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice (31/12/2025)
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants					
Provisions sur stocks	525	-	0	-	525
Provisions sur comptes clients	870	86	36	-	920
Provisions sur comptes courants	288	-	-	-	288
Autres	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 683	86	37	-	1 732
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour garanties données aux clients	449	35	95	-	389
Autres provisions pour risques et charges	356	12	62	-	305
Provisions pour pension	339	13	-	-	353
Provisions pour risques et charges	1 144	60	158	-	1 045
Total	2 827	146	195	-	2 777

La dépréciation sur comptes clients concerne des créances sur les filiales à hauteur de 799 k€.

La dépréciation sur compte courant est relative aux avances de trésorerie antérieurement consenties aux filiales.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges avec des tiers ou à des dépenses futures liées à des engagements nés avant le 31 décembre 2025.

Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers.

La provision pour pensions correspond aux engagements d'indemnité pour fin de carrière. Les modalités de détermination de cette provision sont précisées dans le paragraphe « Engagement pour départ à la retraite ».

g) *Note 7 – Emprunts et dettes financières et Découverts, concours bancaires courants*

En k€	Moins d' 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières				
Emprunts bancaires	892	305	0	1 196
Emprunts et dettes financières	892	305	0	1 196

Au 31 décembre 2025, les dettes financières comprennent le solde d'un emprunt bancaire souscrit en 2023 s'élevant à 1 196k€

h) *Note 8 – Détail et échéances des dettes d'exploitation*

En k€	Montant Brut	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres dettes				
Av. et Ac.reçus s/com.	0	0	0	0
Fournisseurs	3 535	3 535	0	0
Dettes sociales	1 188	1 188	0	0
Dettes fiscales	161	161	0	0
Autres dettes	417	417	0	0
Avoirs à établir	1 322	1 322	0	0
Produits constatés d'avance	515	515	0	0
TOTAL	7 138	7 138	0	0

Les dettes fournisseurs concernent des tiers divers. Au 31 décembre 2025, elles incluent notamment une dette de 686 k€ envers la société Maytronics Ltd.

Les avoirs à établir correspondent principalement aux remises de fin d'année accordées aux clients.

« Conformément à la réforme du PCG, le poste 'Comptes de régularisation' au passif a été supprimé. Les Produits Constatés d'Avance (PCA) sont désormais intégrés au sein du poste 'Dettes'. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, le montant de 402 k€ au 31/12/2024 a fait l'objet d'un reclassement identique dans la colonne comparative. »

i) *Note 9 – Détail des charges à payer et produits à recevoir*

En k€	31/12/2025
<i>Détail des charges à payer</i>	

Intérêts courus	1
Fournisseurs factures non parvenues	2 053
Congés payés, y compris charges sociales	414
Remuneration y compris charges sociales	458
Charges fiscales à payer	64

Charges à payer	2 990
------------------------	--------------

En k€	31/12/2025
<i>Détail des produits à recevoir</i>	

Factures à établir	171
Autres	1 902

Produits à recevoir	2 073
----------------------------	--------------

j) *Note 10 – Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires « piscine privée » est reconnu à la livraison des marchandises.

Concernant la « sécurité piscine publique », la majorité des affaires est placée sous le régime des marchés publics. Dans le cas d'opérations partiellement exécutées, le chiffre d'affaires est reconnu sur une situation acceptée par le client.

Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu à sa valeur contractuelle pour la période écoulée sur l'exercice.

La répartition géographique du chiffre d'affaires se présente ainsi :

En k€	2025	2024
France	42 740	55 458
Europe	5 004	3 255
Reste du monde	1 415	917
Chiffre d'affaires	49 159	59 629

k) *Note 11 – Dotations et reprises aux amortissements et provisions*

Le détail des dotations et reprises d'exploitation de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

En k€		
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	Dotations	Reprises
Amortissements immobilisations incorporelles	150	0
Amortissements et dépréciations immobilisations corporelles	650	0
Provisions R&C	60	158
Provisions clients groupes	57	
Provisions clients hors groupe	29	36
Provisions s/ stocks	0	0
Dotation amortissements - provisions	945	195

l) *Note 12 – Résultat financier*

En k€		
<i>Résultat financier</i>	2025	2024
Revenu des prêts	0	0
Gains de change	0	11
Reprise de provision sur créances liée à des participations	162	23
Autres produits financier	43	86
Total des produits financiers	205	120
Intérêts emprunt et comptes courants	(114)	(103)
Escomptes accordés	(3)	(4)
Perte de change	(80)	(12)
Dépréciation sur créances liées à des participations	0	0
Total des charges financières	(197)	(118)
Résultat financier	8	2

Les charges d'intérêts sur emprunts et comptes courants correspondent principalement à l'emprunt bancaire souscrit au cours de l'exercice 2023. Cet emprunt est rémunéré au taux de 4,15 %

m) *Note 13 – Résultat exceptionnel*

En k€	2025	2024
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	16
Reprises sur provisions réglementées	0	0
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0	0
Total des produits exceptionnels	0	16
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	(3)
Charges exceptionnelles diverses	0	0
VNC des immobilisations financières	0	(2)
Total des charges exceptionnelles	0	(6)
Résultat exceptionnel	0	10

n) *Note 14– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices*

En k€	2025			2024		
	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net
<i>Impôts sur les sociétés</i>						
Résultat courant	739	0	739	1 372	(29)	1 343
Résultat exceptionnel	0	0	0	10	3	13
Crédit impôt recherche	0	0	0	0	30	30
Crédit impot Dons						
Total	739	0	739	1 382	2	1 385

Après imputation des déficits reportables sur le résultat fiscal de la période, le montant de la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 0€ au 31 décembre 2025.

o) *Note 15 – Situation fiscale latente et différée*

En k€	31/12/2025
Situation fiscale latente et différée	Bases
Provisions réglementées	0
Total des accroissements	0
Contribution sociale de solidarité 2025	49
Effort construction 2025	20
Provision pour pension	352
Total des allègements	422
Situation fiscale latente au 31/12/2025	(422)

Le montant des pertes fiscales reportables s'élève à 4 762 k€ au 31 décembre 2025.

p) Note 16 – Litiges

Il n'y a aucun litige significatif en cours au 31 décembre 2025.

VI. Filiales et Participations

L'ensemble des actifs liés aux filiales n'ayant plus d'activité au 31 décembre 2024 est déprécié à hauteur des valeurs non recouvrables.

Les tableaux ci-dessous présentent les créances clients et comptes courants liés aux filiales :

Clients groupe (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/24	Valeur brute au 31/12/25	Dépréciation au 31/12/24	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/25	Valeur nette au 31/12/25
Poseidon US	742	799	742	57		799	0
Total	742	799	742	57	0	799	0

Comptes courants filiales (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/24	Valeur brute au 31/12/25	Dépréciation au 31/12/24	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/25	Valeur nette au 31/12/25
Poseidon US	291	291	288	0		288	3
MAYTRONICS LTD	5 000	5 000	0	0	5 000	5 000	0
Total	5 291	5 291	288	0	0	288	3

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats liés aux filiales et participations détenues par MG International au 31 décembre 2025.

31/12/2025	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des engagements donnés par la société	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	0	-	
Poseidon U.S.	85	(1 097)	100%	76	0	0	0	280	(37)	-	
TOTAL		c		100	0	0	0	a	b		

31/12/2024	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des engagements donnés par la société	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	0	-	
Poseidon U.S.	96	(1 156)	100%	76	0	0	0	288	(82)	-	
TOTAL				100	0	0	0				

Les variations du capital social et des capitaux propres relatives à la filiale Poséidon US sont impactées par les variations de taux de change.

Eléments concernant les entreprises liées

En k€	2025	2024
Eléments concernant les entreprises liées		
Postes du bilan (valeurs brutes)		
Participations	100	100
Prêts	0	0
Créances clients et comptes rattachés	2 007	1 647
Comptes courants des filiales	291	5 291
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	732	1 336
Poste du compte de résultat		
Chiffre d'affaires	2 261	1 775
Achats et variations de stocks	24 332	30 377
Autres achats et charges externes	960	799
Dotations provisions sur comptes courants	0	0
Reprises de provisions sur titres	0	0
Intérêts	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

Outre les filiales de MG International, le périmètre des entreprises liées inclut Maytronics Ltd, actionnaire à 73,03% de MG International ainsi que ses filiales.

VII. Complément d'informations

1. Autres engagements financiers - Engagements donnés

Au 31 décembre 2025, un contrat de gage de fonds de commerce Vision IQ et de certains de ses brevets constituent un engagement de la S.A. MG International.

Cette garantie antérieurement détenue par un pool bancaire, a été transférée depuis le 2 janvier 2009 à la société Maytronics Ltd suite au rachat par cette dernière du solde de la dette sénior à laquelle elles sont attachées.

Au 31 décembre 2025 les principaux locaux occupés par la société font l'objet de baux commerciaux dits 3/6/9 :

- Le bail relatif aux locaux occupés par l'atelier de réparation et le stockage des pièces détachées est arrivé à échéance en octobre 2018 et a été renouvelé pour une période de dix ans.
- Le bail relatif aux locaux occupés par l'établissement secondaire sis à Boulogne-Billancourt est arrivé à échéance au mois de mars 2024 et a été renouvelé pour une période de neuf ans
- Le bail relatif aux locaux occupés par des bureaux (Siège social de la société) et par le site de production dédié à la fabrication des couvertures de piscine à La Ciotat est arrivé à échéance au 1^{er} janvier 2026, il est tacitement reconduit pour des périodes triennales.

Le bail relatif aux locaux situés à Clamart a été résilié en 2022.

L'engagement total relatif aux loyers immobiliers s'élève à 1.822 k€ au 31 décembre 2025 dont 638 k€ à moins d'un an.

2. Engagement pour départ à la retraite

Le régime de retraite de MG International correspond à un régime à cotisations définies. Des actifs dédiés à la couverture des obligations sont constitués auprès de compagnies d'assurance privées qui supportent l'engagement à hauteur de 24 k€.

Le montant de l'engagement non couvert par un régime d'assurance fait l'objet d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 353 k€.

Les principales hypothèses de détermination de l'engagement sont mentionnées ci-après :

- Taux d'actualisation : 3,80%
- Taux annuel d'évolution des salaires : 2,5%
- Taux de rotation : 9.60%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 par sexe

3. Répartition des effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	2025	2024	2023
Cadres	45	49	49
Non cadres	39	53	59
Total	84	102	108

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé pour l'année 2025 à 171 k€.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 54.550 € HT pour l'exercice 2025.

6. Consolidation

Depuis le 1er janvier 2009, MG International SA n'établit plus de comptes consolidés.

Depuis cet exercice 2021, MGI ne bénéficie plus du droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

Total du bilan : 24.000.000 euros ;
Montant net du chiffre d'affaires : 48.000.000 euros ;
Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Au 31 décembre 2025, le groupe MGI dépasse deux de ces trois critères (total du bilan et montant net du chiffre d'affaires).

Néanmoins, les deux filiales contrôlées exclusivement par MG International ne représentent, tant seules que cumulées, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

La société MG International S.A. est consolidée dans les comptes de Maytronics Ltd, Kibbutz Yizre'el, 19350 Israël.